

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



Séminaire de formation des agents de la DGI sur les Normes internationales IFRS et sur le TAFIRE

RAPPORT FINAL

1er, 2 et 3 octobre 2012

Centre de Formation de la DGI
Abidjan / Plateau

INTRODUCTION

Le séminaire de formation des agents de la DGI sur « les Normes internationales d'Informations financières (IFRS) et sur le Tableau Financier des Ressources et des Emplois (TAFIRE) » s'est tenu du 1er au 3 Octobre 2012 au Centre de Formation de la DGI – Abidjan / Plateau. A l'initiative du Comité chargé des Normes Internationales du Conseil National de la Comptabilité (CNC), cette formation a réuni plus d'une soixantaine de participants. Il s'agissait pour eux de mieux comprendre les nouveaux outils comptables et les concepts véhiculés ainsi que les modèles d'analyse préconisés par les nouvelles normes.

Ce séminaire qui a été une véritable plate-forme d'échanges et de réflexion a permis de réaffirmer l'importance et l'intérêt de la normalisation comptable et financière pour notre économie. Il est d'autant plus important pour l'administration fiscale dont les agents constatent lors de leurs contrôles que les filiales de Groupe, outre la comptabilité SYSCOA utilisent la comptabilité du Groupe bien souvent assise sur les normes internationales IFRS.

I. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Le séminaire de formation co-organisé par le Conseil National de la Comptabilité et la Direction Générale des Impôts (DGI) dont le thème a été exposé plus haut visait les objectifs suivants :

- Identifier les différentes normes ;
- Analyser les différents concepts, réglementation, dispositifs, et des modèles qu'elles proposent ;
- faire leur rapprochement avec le SYSCOA notamment pour le TAFIRE ;
- Permettre aux participants de comprendre les traitements comptables selon ces normes.

II. METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée lors cette formation se résume par une présentation PowerPoint des modules suivi d'échanges avec les participants. La formation a été assurée par deux éminents experts comptables diplômés, à savoir Mr. Mabudu Joël et Mme Zoro Bi Marie France.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats assignés à cette formation sont les suivants :

- chaque participant se familiarise avec les normes IFRS et le TAFIRE ;
- chaque participant comprend l'essence des traitements comptables IFRS et est capable de mieux faire la liaison entre les états financiers SYSCOA et les comptes reporting Groupe IFRS.

IV. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture du séminaire de formation des agents de la DGI sur « les Normes internationales d'Informations financières (IFRS) et sur le Tableau Financier des Ressources et des Emplois (TAFIRE) » a connu la participation de personnalités de premier plan de la Direction Générale du Trésor et celle des Impôts.

Cette participation distinguée est la preuve de la détermination et de l'engagement de nos autorités à contribuer à la production de l'information financière de qualité par les entreprises.

SYNTHESE DES ALLOCUTIONS

Deux allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture. Il s'agit du discours du Directeur Général Adjoint de la DGI, Mr N'CHO Claver et de celui de Mr. MIMBA K Antoine, Conseiller Spécial du Président du CNC.

De manière générale, les deux personnalités ont souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants et se sont réjoui de la tenue de ces assises.

Après avoir salué la pertinence de cette activité, ils ont invité les agents à faire preuve d'une grande assiduité au regard de l'importance du sujet à traiter et souhaité que les agents soient capables de faire le lien entre les comptes SYSCOA et les comptes de reporting Groupe dans leurs principes de base et de lire correctement le TAFIRE afin de mieux réaliser leurs activités de contrôle.

Spécifiquement, la série d'allocutions a débuté par celle du Directeur Général Adjoint de la DGI, Mr N'CHO Claver. Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, Monsieur Mr N'CHO a présenté les excuses du Directeur Général des Impôts absent pour des raisons de mission à l'étranger. Il a, en outre, indiqué que les enseignements acquis au cours de cette formation, devraient renforcer les capacités de ses agents pour mieux exercer leurs missions, et ce, au regard des mutations internationales.

A la suite du Directeur Général Adjoint des Impôts de Côte d'Ivoire, Monsieur N'CHO N. Claver, le représentant du Président du CNC, Mr. MIMBA K Antoine a tenu à traduire la satisfaction du CNC à accompagner cette formation qui permettra aux agents vérificateurs de la DGI, chargés d'analyser et d'apprécier les états financiers des entreprises, d'avoir les connaissances requises pour mener à bien leurs activités et leurs missions.

En outre, il a précisé qu'au regard de la configuration de l'économie ivoirienne dont la plupart des sociétés sont des filiales des multinationales utilisant les normes comptables internationales pour la présentation de leurs informations financières, il est crucial que nous initiions et/ou soutenions ces formations qui visent à préparer les producteurs et utilisateurs de l'information financière à la maîtrise de cet important outil de gestion, d'aide à la décision, de bonne gouvernance qu'est la Comptabilité.

V. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Durant ces 3 jours, Les travaux se sont déroulés de 8 heures à 17 heures 15 minutes selon le programme joint en annexe. Le contenu de la formation est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : contenu de la formation

MODULE 1 : Fondements et principales caractéristiques des normes IFRS
MODULE 2 : Le cadre conceptuel des normes IFRS
MODULE 3 : Panorama des normes de présentation de l'information financière et zoom sur le TAFIRE
MODULE 4 : Panorama des normes d'évaluation des actifs non financiers
MODULE 5 : Panorama des normes d'évaluation des passifs non financiers
MODULE 6 : Panorama des normes d'évaluation des actifs des passifs financiers

VI - RECOMMANDATIONS ISSUES DU SEMINAIRE

Le séminaire recommande :

L'administration fiscale devra:

- 1- Encourager la réalisation d'études d'impacts « IFRS et fiscalité » en associant toutes les parties prenantes ;
- 2- Voir l'opportunité d'une révision du dispositif fiscal actuel au regard de l'évolution des normes régionales vers les IFRS ;
- 3- Organiser une séance « cas pratique » sur le TAFIRE ;
- 4- renforcer les capacités des agents de la DGI en matière de normes IFRS:
 - évaluation des actifs et des passifs en IFRS en mettant l'accent sur l'utilisation des calculs financiers ;
 - Chiffre d'affaires ;
 - Autres.
- 5- Organiser des sessions de formation sur le Plan Comptable Bancaire et des Assurances après leurs migrations en IFRS ;
- 6- Recenser et analyser les différents types d'OCI (Other Comprehensive Income autrement dit les ajustements des fonds propres d'ouverture) et se prononcer sur leur traitement fiscal ;
- 7- Etablir un partenariat permanent entre le CNC et la DGI et faire le suivi des Recommandations.

V - MOTIONS DE FELICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS

Le Conseil national de la Comptabilité de Côte d'Ivoire, la Direction générale des impôts ainsi que tous les participants au séminaire de formation des agents de la DGI sur « les Normes internationales d'Informations financières (IFRS) et sur le Tableau Financier des Ressources et des Emplois (TAFIRE) adressent :

- leurs chaleureuses félicitations et leurs vifs remerciements au comité d'organisation et particulièrement au consultant pour la qualité du travail accompli.
- leur infinie gratitude au Président du CNC, Mr. KONE ADAMA et au Directeur des Impôts, Mr. ABINAN Kouakou Pascal pour avoir permis la tenue de ces assises.

- (i) Allocution de clôture du séminaire par le Représentant du DG des Impôts, le DGA, Mr. Mr N'CHO Claver

Fait à Abidjan, le 17 Octobre 2012

Le Rapporteur

KEÏTA NOUMOUTIE